
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifié de la façon suivante :
 - Par le remplacement de l'alinéa a) des articles 8.28, 8.28.1, 8.28.6, 8.28.7, 8.28.8, 8.28.9, 8.28.10, 8.29.1, 8.29.2, 8.29.3 et 8.29.4 par le suivant :

« a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule dont le requérant fait usage; »
 - Par la suppression, à l'alinéa a) de l'article 8.28.2 des mots « ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule » ;
 - Par la suppression, à l'alinéa b) de l'article 8.28.5 des mots « ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier » et par la suppression de l'alinéa d) ;
 - Par la suppression, à l'alinéa a) de l'article 8.29 des mots « ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet ».
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX MARS 2024.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 06 février 2024
Adoption du premier projet de règlement : 06 février 2024
Adoption du règlement : 12 mars 2024

Dossier 1245069003

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA24 16XXX
DU 12 MARS 2024